

Date de la convocation : 29 janvier 2015

**Présents :** BANDELIER Luc ; CALVAT Lylia ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VIENNET Alain.

|                  |                           |               |                    |
|------------------|---------------------------|---------------|--------------------|
| <b>Excusés :</b> | FABREGUES Daniel          | procuration à | Claude MENETRIER   |
|                  | GAUTHEROT Sylvie          | procuration à | Sandrine DOMINGUES |
|                  | OPPER Evelyne             | procuration à | Valérie COURCIER   |
|                  | VANCAUWENBERGE Christophe | procuration à | Emilio JUAREZ      |

Annie GUILLAMO a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

## COMPTE RENDU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2014

Point 9 : convention CUMA. Il faut lire « Adopté à la majorité par 18 voix pour, 5 abstentions (Valérie COURCIER ; Gisèle PARIS ; Dominique PEYRARD ; Michel ROGNON ; Alain VIENNET). »

En tenant compte de ces observations, le compte-rendu du 16.12.14 est adopté à l'unanimité.

**Autre information :** M. le Maire apporte les précisions suivantes sur le point n° 3 - décisions modificatives budget principal. Les crédits annoncés lors de la séance ont été modifiés à la demande du trésorier qui a constaté un déficit supplémentaire de 12 000 € sur le chapitre Personnel. Le maire a donc décidé de modifier les montants des crédits de la décision modificative afin de combler ce déficit.

M. Alain VIENNET fait remarquer que dans le dernier Saône Votre Commune n° 57 il manque le compte-rendu du Conseil municipal du 10.07.14. M. Luc BANDELIER prend note et intégrera celui-ci dans le prochain numéro.

## COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

### 1. Etat des demandes d'urbanisme

| Type            | N° de dossier    | Déclarant  | Adresse du terrain                   | Date dépôt initial | Date limite d'instruction | Objet de la demande  | Décision                           |
|-----------------|------------------|--|--------------------------------------|--------------------|---------------------------|--|------------------------------------|
|                 |                  | identification   |                                      |                    |                           |  |                                    |
| CUa<br>DÉCISION | CUa02553214C0051 | SCP NARBÉY,<br>BERNARD,<br>JOUSSEAUME BP 52251,<br>54022 Nancy cedex | Lieudit "La Caille", 25660 Saône     | 12/12/14           | 11/01/15                  |  | Simple information                 |
|                 | CUa02553214C0052 | SCP MARCONOT<br>CLEMENT<br>7 place Jean Moulin<br>25660 Saône        | 19, Rue du Clousey,<br>25660 Saône   | 12/12/14           | 11/01/15                  |  | Simple information                 |
|                 | CUa02553215C0001 | SCP MARCONOT<br>CLEMENT<br>7 place Jean Moulin<br>25660 Saône        | 16 rue de la Fontaine<br>25660 Saône | 19/12/14           | 18/01/15                  |  | Simple information                 |
| CUB<br>DÉPÔT    | CUB02553214C0028 | BLONDEAU Dominique<br>La Grange Fauconnière<br>25660 Saône           | La Grange Fauconnière<br>25660 Saône | 13/06/14           | 12/08/14                  | Bâtiment couvert et non fermé box à chien –<br>Autres activités :<br>fourrière, commerce,<br>pension animale, dressage | En attente d'une réponse de la DDT |
| DP<br>DÉPÔT     | DP02553214C0054  | TRIMAILLE Gilles   | 13 rue des Hurlevents<br>25660 Saône | 24/12/14           | 24/01/15                  | Clôture PVC démontable fixée sur support planter pour maintenir l'accès à la zone de servitude                         | Tacite                             |

|                |                 |  |   |          |          |   |        |
|----------------|-----------------|--|---|----------|----------|---|--------|
|                | DP02553214C0055 | SARL SBA - Représentant : SCHIRRER Pierre-Hugues | 1 Grande Rue 25660 Saône                | 29/12/14 | 29/01/15 | Modification de façade et changement de destination ERP - Catégorie 5ème  | Tacite |
| DP<br>DÉCISION | DP02553214C0049 | CHARITÉ Maurice                                  | 5 rue du Chat Perché 25660 Saône        | 21/11/14 | 20/12/14 | Abri de jardin type chalet de 18 m² surface plancher  | Tacite |
|                | DP02553214C0050 | CABOT Philippe                                   | 5 rue des Champs 25660 Saône            | 10/12/14 | 10/01/15 | Cheminement PMR, aménagement terrasse, modification de façade (menuiserie) isolation et aménagements intérieurs | Tacite |
|                | DP02553214C0051 | MEDINA Vincent                                   | 9 rue du Colombier 25660 Saône          | 11/12/14 | 11/01/15 | Abri voiture  | Tacite |
|                | DP02553214C0052 | BAZIN Olivier                                    | 14 ter rue du Cheneau Blond 25660 Saône | 12/12/14 | 12/01/15 | Sauna en bois avec poêle  | Tacite |
|                | DP02553214C0053 | KOHLER Franck                                    | 6 B rue du Château 25660 Saône          | 17/12/14 | 17/01/15 | Panneaux photogénérateurs sur toiture   | Tacite |

|             |                       |   |                                   |          |          |   |   |
|-------------|-----------------------|---|-----------------------------------|----------|----------|---|---|
| PC<br>DÉPÔT | PC02553212C0023m<br>1 | SCI ORC<br>HANS Hervé   | 28 avenue de la Gare 25660 Saône  | 25/06/14 | 05/02/15 | Logement supplémentaire + Suppression escalier métallique arrière en façade Sud-Ouest + suppression auvent métal parvis + entrée entre bâtiment existant et bâtiment commerce à créer + niveau acrotère bâtiment commerce abaissé + modification façade Sud-Est commerce + modification mineures diverses sur façades bâtiment logement (déplacement de châssis) + modification aménagement paysager : remplacement du jardin logement 2 au nord du site par une zone parking commerce. | En cours d'instruction - Prolongation du délai d'instruction - Complétude |
|             | PC02553214C0013       | SNC Pharmacie Plançon - Représentants : Pasquier Bernard, Mignot Gérard | 28 rue de la mairie 25660 Saône   | 03/10/14 | 02/04/15 | Réaménagement de la pharmacie au RDC - Modifications de façades, accès pharmacie, livraison et locaux secours catholique  | En cours d'instruction - Prolongation de délais                           |
|             | PC02553210C0024m<br>1 | SedID - Représentant : BLETTON Bernard                                  | 1 rue de la Glacière 25660 Saône  | 19/11/14 | 18/02/15 | Mise à jour des façades, agrandissement du sas d'entrée de la salle polyvalente, réduction de la hauteur de la construction, distribution intérieure du rdc, modification des surfaces des espaces communs au R+1 (diminution largeur couloir 2,68 m au lieu de 2,80 m, découpage du local OM et double accès   | En cours d'instruction - Pièces complémentaires et de substitutions       |
|             | PC02553214C0015       | BOBILLER Claire   | 12 rue de la Fontaine 25660 Saône | 12/12/14 | 12/02/15 | Construction de 8 celliers et de 4 places de stationnement, suppression du pont de grange avec escalier, garde-corps  | En cours d'instruction  |

|                        |                       |   |                                      |          |          |  |                           |
|------------------------|-----------------------|---|--------------------------------------|----------|----------|--|---------------------------|
|                        | PC02553212C0021m<br>1 | CARRE EST -<br>Représentant : RAUCH<br>Philippe | 14 Avenue de la Gare<br>25660 Saône  | 12/12/14 | 12/02/15 | Modification de la taxe<br>d'aménagement sur les<br>bâtiments A et B vendu<br>au bailleur social Habitat<br>25 (8 logements) | En cours<br>d'instruction |
|                        | PC02553214C0010M<br>1 | GRANDPERRIN Myriam                              | 7 rue des Campenottes<br>25660 Saône | 08/01/15 | 07/03/15 | Modification de façade et<br>des ouvertures,<br>suppression du garage,<br>modification de toiture                            | En cours<br>d'instruction |
| <b>PC<br/>DECISION</b> | PC02553214C0014       | PATOIS Frédéric et Céline                       | Voye du chemin 25660<br>Saone        | 03/11/14 | 02/01/15 | Maison individuelle  | Accordée                  |

|                     |                 |  |                             |          |          |   |                           |
|---------------------|-----------------|--|-----------------------------|----------|----------|---|---------------------------|
| <b>AT<br/>DÉPÔT</b> | AT02553214C0004 | Sarl SBA - Représentant :<br>SCHIRRE Pierre-<br>Hugues | 1 Grande Rue 25660<br>Saône | 29/12/14 | 28/05/15 | Changement de<br>destination et<br>aménagement d'un local<br>de vente d'audio-<br>prothèses - Première<br>installation de l'ERP | En cours<br>d'instruction |
|---------------------|-----------------|--|-----------------------------|----------|----------|---|---------------------------|

|                     |                 |  |                             |          |          |   |                           |
|---------------------|-----------------|--|-----------------------------|----------|----------|---|---------------------------|
| <b>AP<br/>DÉPÔT</b> | AP02553214C0002 | Sarl SBA - Représentant :<br>SCHIRRE Pierre-<br>Hugues | 1 Grande Rue 25660<br>Saône | 29/12/14 | 27/02/15 | Enseignes permanentes<br>en façade en lettres<br>individuelles et en saillie<br>de couleur noire, et<br>drapeau | En cours<br>d'instruction |
|---------------------|-----------------|--|-----------------------------|----------|----------|---|---------------------------|

|            | <b>N°<br/>de dossier</b> | <b>Vendeur</b>                              | <b>Acheteur</b>                    | <b>Date<br/>dépôt<br/>Initial</b> | <b>Date<br/>limite<br/>d'instruc<br/>tion</b> | <b>Adresse du bien</b>  | <b>Application<br/>DPU simple</b> |
|------------|--------------------------|---|------------------------------------|-----------------------------------|---|---|-----------------------------------|
| <b>DIA</b> | DIA2014-40               | SCI-ORC                                     | IISABEY Vincent,<br>Charles, Marie | 04/12/14                          | 08/12/14                                      | 28 avenue de la Gare +<br>lieudit "sur la Roche"<br>25660 Saône | Non                               |
|            | DIA2014-41               | DIETLIN Laurent                             | PIRCAR Julien                      | 04/12/14                          | 09/12/14                                      | 22 A Rue de la Fontaine<br>25660 Saône                          | Non                               |
|            | DIA2014-42               | GRANDPERRIN Pierre                          | GRANDPERRIN Myriam                 | 05/12/14                          | 16/12/14                                      | Rue des campenottes   | Non                               |
|            | DIA2015-01               | CONTOZ Sandrine                             | PASQUIER Bernard                   | 19/12/14                          | 06/01/15                                      | 16 rue de la Fontaine<br>25660 Saône                            | Non                               |
|            | DIA2015-02               | SCI ORC - Représentant :<br>Christel BULTHE | GREMION Olivier                    | 05/01/15                          | 07/01/15                                      | 28 avenue de la Gare +<br>lieudit "sur la Roche"<br>25660 Saône | Non                               |

## 2. Modification du PLU

M. Emilio JUAREZ rappelle que par délibération du 30 mai 2014, le Conseil municipal a décidé de modifier le PLU et de reprendre les remarques formulées par le Préfet.

Mandaté pour suivre ce dossier, l'Atelier du Triangle a proposé une nouvelle rédaction ou a rajouté des précisions concernant l'assainissement, la zone de l'aérodrome de la Vèze, les zones humides, les risques géologiques, les nuisances sonores, la protection de la source d'Arcier, les zones agricoles et naturelles.

## 3. Vente de 21 logements sociaux par Habitat 25

Par courrier du 22 décembre reçu en mairie le 24 décembre, la Préfecture informe la commune que, Habitat 25 a l'intention d'aliéner 21 pavillons situés sur la commune. La commune doit se prononcer dans un délai de deux mois à partir de la date de réception.

Il s'agit de : six T3 duplex, six T4 duplex et neuf T5 duplex, situés rue de l'Amitié, rue de la Croix de Mission, rue des Frères Maire et rue des Ronces.

En fait, pour Habitat 25, son plan stratégique de patrimoine mentionne la mise en vente de 21 pavillons sur les 31 logements dont la date de construction remonte à 1994 et 1996.

La préfecture appelle l'attention de la commune sur les obligations suivantes, à respecter :

La commune est couverte par un Programme local de l'Habitat (PLH), approuvé par le conseil communautaire de la CAGB, pour une période de 6 ans (2013/2018). Ce PLH impose la construction de 24 logements par an dont 4 logements conventionnés.

En matière de logements sociaux, le code de la construction et de l'habitation impose les objectifs suivants : La commune devrait atteindre prochainement le seuil de 3500 habitants. En conséquence les dispositions de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 imposent un taux de 20% de logements sociaux, avec application de pénalités si ce taux n'est atteint.

La récente loi Duflot a porté cet objectif à 25% à l'horizon 2025. Or, à ce jour le taux de 20 % n'est pas atteint.

Quelques éléments ont été évoqués en commission puis en conseil :

- En cas de vente, les locataires du logement ont priorité sur l'achat, ils en demeurent locataires si le propriétaire change.
- Les logements vendus perdent leur statut de logements sociaux et sont soustraits du quota sur le territoire communal.
- Habitat 25 veut revendre ces logements car ils ne correspondent plus aux normes d'habitabilité et nécessitent une importante réhabilitation,
- Habitat 25 n'a pas contacté la commune pour en parler.
- Il y a lieu d'évaluer les pénalités appliquées en cas de quota non atteint. Et de les évaluer en cas de perte de ces 21 logements.
- Un projet d'acquisition de 8 nouveaux logements sociaux est en cours. Mais cela ne compense pas.

M. Alain VIENNET évoque l'histoire de ce quartier où certaines familles saônoises habitent depuis 21 ans et qui sont très bien intégrées. Celles-ci ne pourront sans doute pas acquérir leurs logements, Il y a un enjeu majeur à ne pas laisser ces logements sortir du parc social car ce sont les logements sociaux qui participent à la diversité de la population mais aussi au maintien des effectifs dans nos classes primaires.

Il souhaite que Habitat 25 profite de l'acquisition des 8 nouveaux logements dans le programme de Carré de l'habitat pour engager conjointement le relogement et la rénovation de ce quartier.

Il demande donc qu'un vote unanime intervienne ce soir pour s'opposer à la vente de ces logements afin de maintenir ces familles sur leur lieu de vie.

Adopté à l'unanimité

#### **4. Travaux d'assainissement secteur des grands vergers : servitudes de passage**

M. Emilio JUAREZ présente les conditions de réalisation d'un collecteur public d'eaux usées pour raccorder d'une part, le projet immobilier de 20 logements du promoteur Carré Est situé au 14 avenue de la Gare 25660 Saône, et d'autre part les immeubles sur les parcelles cadastrées AH1, AH5, AH6, AH7, AH8 et AH256, non raccordables gravitairement sur le réseau public d'eaux usées situé rue de la Fontaine et mise en service en 2013.

Des conventions de passage ont été signées valant servitude en tréfonds sur les parcelles appartenant à quatre propriétaires. Il y a lieu de procéder à la régularisation des servitudes « eaux usées, eaux pluviales et unitaires » nouvelles et existantes sur les parcelles de ces propriétaires par la constitution d'actes notariés.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- . Régulariser et signer le ou les actes de constitution de servitude de passage des réseaux publics en tréfonds sur les parcelles AH12 – AH13 – AH14 – AH320.
- . Régulariser et signer la rétrocession de la parcelle AH268 de 2 m<sup>2</sup>, les actes authentiques à intervenir, ainsi que tous documents y afférents ;
- . Prendre en charge tous les frais, droits et honoraires relatifs à ces conventions, ces actes authentiques, ainsi qu'à la rétrocession ;
- . Engager toutes les dépenses nécessaires à ces procédures ;

Adopté à l'unanimité,

### **COMMISSION ADMINISTRATION – FINANCES**

#### **5. Investissements à autoriser avant le vote du budget**

Dans l'attente du vote du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements ouverts l'année précédente dans les budgets exception faite des crédits votés sous la forme d'autorisations de programme/crédits de paiement et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal selon le tableau ci-dessous :

**Ouverture de crédits dans la limite de 25 % des investissements votés l'année précédente soit 58 017 €**

| Ouverture des crédits                                       | Imputation budgétaire |      | TTC         |
|---|-----------------------|------|-------------|
| Fourniture et pose d'une cuisine pour le bâtiment du centre | D21                   | 2184 | 18 446.58 € |
| Fourniture de mobilier pour le bâtiment du centre           | D21                   | 2184 | 13 527.12 € |
|   |                       |      | 31 973.70 € |

Le Maire précise que ces deux dépenses font partie de l'autorisation de programme du centre bourg dont les crédits prévus en 2015 sont fixés à 41 064.95 €.

Adopté à l'unanimité

## **6. Modification des crédits d'emprunts**

Proposition de délibération pour la modification des taux des emprunts à taux variable. Une réduction de 0,20 intervient dès décembre 2014 et une nouvelle réduction de 0,50 interviendra dès septembre 2015.

Ainsi de 4,15 % le taux passera à 3,40 % ce qui fera une économie de 4500 € dès 2015 et de 14000 € à 15000 € l'an par la suite.

La renégociation de l'emprunt à taux fixe n'est pas envisageable car les conditions ne sont pas favorables pour l'instant.

Intervention de Monsieur M. ROGNON :

*«Au premier Conseil municipal de votre mandature, vous vous êtes engagé à ne pas toucher à la «réserve» financière (c'est à dire au fonds de roulement) léguée pour une large part par vos prédécesseurs. D'après l'analyse financière, son montant s'élève à 1 888 956,13 € au 31 décembre 2014. Pour compléter le solde créditeur, il faut y ajouter les acquisitions foncières et les recettes «forêts», là encore héritées de l'ancienne équipe municipale.*

*Le percepteur, lors de sa première analyse financière a proposé deux leviers pour réduire la dette de la commune : l'excédent «forêts» et le remboursement partiel des prêts, ce que permet largement la réserve.*

*Nous vous proposons donc d'utiliser une partie de cette réserve pour réduire la dette. Le remboursement d'1,3 million d'euros sur les 2 prêts à taux variable, qui n'entraîne aucun frais ni pénalité permet la réduction de la durée de ces prêts de moitié (11 ans 6 mois au lieu des 23 ans restants) et génère une diminution des intérêts de 600 000 € en maintenant les mêmes annuités.*

*Le solde de la réserve, ajouté au foncier que vous envisagez de céder, dépasse largement le million d'euros. Sans oublier de dire que la future implantation des transformateurs au lieu-dit «la Caille», âprement négocié par l'ancienne équipe municipale aux dires des responsables de RTE, assurera un revenu annuel régulier ainsi que le financement d'un projet aux alentours de 300 000 €.*

*Vous avez affirmé lors de votre rencontre citoyenne que «toute idée est bonne à prendre». Nous ne doutons pas que vous retiendrez celle-ci, ce qui permettra à notre commune de faire l'économie de plus de 600 000 €.*

*Gisèle PARIS, Dominique PEYRARD, Alain VIENNET et Michel ROGNON»*

Pour répondre, M. le Maire indique qu'il n'y a pas intérêt à rembourser l'emprunt actuellement pour se démunir des marges de manœuvre. Ceci risque également de compromettre la possibilité de contracter de nouveaux emprunts pour faire de nouveaux investissements.

Quant à la promesse de ne pas toucher à la réserve, elle a été faite alors que l'analyse financière n'était pas connue et que la liste des investissements à réaliser n'avait pas été dressée. En 2018 la CAF sera seulement de 50 000 €. Il faut donc s'y préparer.

M. Claude MENETRIER précise que Emilio JUAREZ et lui-même ont voté contre le budget 2013 car ils n'étaient pas d'accord sur la stratégie adoptée par la majorité d'alors.

M. Alain VIENNET souhaite que soit précisé qu'outre le taux, aucune autre clause ne change dans l'avenant c'est-à-dire, en particulier, que le rachat du prêt est toujours possible sans pénalité, ni indemnité. Monsieur le Maire confirme cette possibilité.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Facturation des incivilités pour les dépôts sauvages**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012 la redevance incitative sur les déchets domestiques oblige tout administré à avoir une poubelle conforme et à payer le ramassage et le traitement de ses déchets.

Ceci conduit à quelques dépôts sauvages de toute nature ce qui entraîne des frais de nettoyage pour la commune ou l'agglomération bisontine.

Afin de pouvoir se retourner contre les auteurs de ces incivilités, si ils sont identifiés (preuve à l'appui) par le Maire, un agent assermenté de la commune ou par la gendarmerie, il est proposé d'instaurer un forfait d'intervention de 300 € pour l'enlèvement et le nettoyage des lieux publics souillés sur le territoire de la commune et ce quelque soit le type de déchets non autorisés.

Ce forfait n'obère pas l'application d'une amende suite à un dépôt de plainte

Adopté à l'unanimité.

### **8. Remplacement à la comptabilité**

Notre comptable, Pascale ESPUCHE sera absente pour plusieurs mois pour raison de santé. Mademoiselle Stéphanie MATHEY la remplace à compter du 1er février. Des vœux de prompt rétablissement vont unanimement à Pascale.

## **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT**

### **9. Loi POPE pollueur/payeur - information**

M. Claude MENETRIER présente le dispositif mis en place par la loi du type Pollueur/payeur qui instaure de fortes amendes à l'encontre des principaux pollueurs constitués principalement par les producteurs d'énergie fossile.

Cette loi met en place un système de ristournes ou d'abattement des amendes pour les producteurs affirmant une politique volontariste d'aide au développement des économies énergétiques. Dans ce cadre général, le groupe TOTAL s'est engagé à promouvoir l'économie d'énergie en contractant avec des opérateurs certifiés, spécialisés dans ce domaine, tel que la société Languedoc-Isolation dans la région Est.

Cette société propose de financer en totalité des travaux d'isolation sur des bâtiments publics de plus de 2 ans. Aide basée sur le montant hors taxes.

La commission patrimoine a identifié la mairie, l'école maternelle, la Messarde, le presbytère et l'Outo, sous réserve de faisabilité technique. Une prochaine réunion technique sera programmée afin de vérifier la faisabilité pour chaque bâtiment. Le gain estimé serait de l'ordre de 18 à 20 % sur la consommation.

## **COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS**

### **10. Tarifs de location du nouveau bâtiment du centre bourg**

M. Luc BANDELIER présente les tarifs pour la location de la nouvelle salle polyvalente du bâtiment du centre bourg. La commission propose de s'aligner sur les mêmes tarifs que ceux de la salle Guinemand pour les Saônois. En revanche ceux destinés aux personnes de l'extérieur sont revalorisés. Ces tarifs sont comparables à ceux qui se pratiquent alentours.

Plusieurs questions sont évoquées :

- les cautions de ménage et d'ordures ménagères doivent être dissuasives.
- comment sont gérés les apéritifs de mariage pendant les week-end. La commune a-t-elle les moyens humains de mobiliser du personnel pendant les week-end pour les états des lieux ?
- Les associations saônoises auront-elles la gratuité d'utilisation comme c'est le cas actuellement pour la salle Guinemand. (pour les accueils d'obsèques, les assemblées générales, les rencontres hebdomadaires ...)?
- La salle Guinemand qui ne répond plus aux normes requises pour recevoir du public sera-t-elle définitivement fermée une fois la nouvelle salle ouverte?

La décision porte sur les tarifs de locations pour permettre d'engager les réservations. La commission travaillera plus tard sur le contenu des conventions et les conditions d'utilisation de cette salle.

M. Alain VIENNET pense qu'il est souhaitable d'avoir une réponse claire sur l'utilisation ou le remplacement de la salle Guinemand.

M. Luc BANDELIER estime qu'une période transitoire est nécessaire sans fixer de dates pour l'instant, notamment pour les clubs utilisateurs.

TARIFS proposés :

| TYPES DE MANIFESTATIONS<br>DUREES | PERSONNES DE SAONE OU<br>ASSOCIATIONS DE SAONE | PERSONNES EXTERIEURES OU<br>ASSOCIATIONS EXTERIEURES | PARTIS POLITIQUES OU<br>SYNDICATS LOCAUX |
|-----------------------------------|--|--|--|
| ASSEMBLEE GENERALES               | GRATUIT  | ARRHES 36 €  | GRATUIT                                  |
|                                   |  | SOLDE 84 €   |  |
|                                   | ARRHES 16.80 €                                 | ARRHES 42 €  |  |

|                    |               |                       |              |
|--------------------|---------------|-----------------------|--------------|
| APERITIFS MARIAGES | 56 €          | 140 €                 |              |
|                    | SOLDE 39.20 € | SOLDE 98 €            |              |
| JOURNEE EN SEMAINE | 140 €         | ARRHES 42 €           | ARRHES 84 €  |
|                    | SOLDE 98 €    | 280 €                 | SOLDE 196 €  |
| WEEK END           | 170 €         | ARRHES 51 €           | ARRHES 105 € |
|                    | SOLDE 119 €   | 350 €                 | SOLDE 245 €  |
| LOCATION VAISSELLE | 40 €          |                       |              |
| CAUTIONS           |               | MOBILIER SALLE 500 €  |              |
|                    |               | MENAGE 300 €          |              |
|                    |               | GESTION DECHETS 300 € |              |

Adopté à l'unanimité

### 11. Mise en place d'un Conseil des jeunes

Un conseil des jeunes est proposé qui sera constitué à parité de 6 élèves de l'école primaire, 6 élèves du collège, 6 lycéens. Pour conduire ce groupe on recherche un jeune saonais âgé de 18 ou 19 ans.

Les modalités de création et de fonctionnement seront définies ultérieurement.

### COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AIDE A LA PERSONNE

#### 12. Repas des anciens

Le repas a eu lieu le 10 janvier 2015 où 271 repas ont été servis. Dix-neuf conseillers municipaux ainsi que les membres du CCAS, quelques conjoints et enfants d'élus, ont participé au service et à la plonge.

Les repas étaient préparés par Edouardo. Le coût global s'élève à 5 828 € montant auquel est ôté la participation des conjoints pour 374 € soit un montant ramené à 5 454 €.

#### 13. Distribution des colis

85 colis ont été distribués par 12 conseillers municipaux et 3 membres du CCAS pour un coût de 1 396 €. Le 17 janvier 2015 une visite a eu lieu à la maison de retraite en présence de 6 personnes. L'organisation de cette journée a coûté 299,97 €.

### COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

#### 14. Bilan du premier trimestre pour les TAP et rythmes scolaires

##### Rythmes scolaires :

En ce qui concerne la maternelle, les 5 matinées d'école apportent un certain confort pour les enfants en termes d'apprentissage. Les après-midi sont un peu trop courts. Quelques absences sont observées le mercredi matin. Les parents évoquent la fatigue. Les enseignantes font un constat mitigé sur les nouveaux rythmes qui sont plus ou moins bien adaptés aux maternelles. En ce qui concerne l'élémentaire, l'équipe enseignante est très satisfaite. L'apprentissage du matin est bénéfique. L'après-midi ne comporte plus de récréation.

##### Pour les TAP :

En maternelle, les enfants sont rassurés par les ATSEM qui s'occupent d'eux habituellement. Les TAP s'organisent autour d'un temps de repos, de goûter et d'activités diverses. Une animatrice du périscolaire poursuit la sieste après 15h30 pour les enfants qui restent aux TAP. Les parents sont satisfaits et ne souhaitent pas plus d'activités.

En élémentaire, les soucis d'organisation ont été réglés. C'est le service périscolaire qui se charge de l'organisation et de la coordination des TAP. A partir de la rentrée de mars, les enfants pourront s'inscrire pour une activité pour une session de 7 semaines. Le manque de temps est regretté par tous les organisateurs. La commission est en recherche de nouvelles activités. Des contacts ont été pris auprès des pompiers. Un atelier décoration pour les 20 ans de la Diagonale du Doubs et pour la fête des écoles sera mis en place après les vacances de février.

## 15. Mise en place d'un Projet Educatif Territorial

Préparé par le comité de pilotage, le PEDT doit sur le territoire concerné, définir les objectifs pédagogiques communs partagés par les différents partenaires, en assurer le suivi et l'évaluation. Son application est indispensable pour continuer de recevoir l'aide de l'Etat (50 €/enfant inscrit).

Quelques réflexions sont d'ores et déjà engagées sur l'organisation des horaires hebdomadaires, la programmation des APC.

## 16. Fréquentation de la médiathèque

|                                       |     |                  |             |
|---------------------------------------|-----|------------------|-------------|
| Le nombre d'inscrits en décembre 2013 | 589 | dont 191 payants | 417 saônois |
| Le nombre d'inscrits en décembre 2014 | 709 | dont 212 payants | 516 saônois |
| A ce jour                             | 532 | dont 192 payants |             |

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochains, de 8 heures à 18 heures.

Les élus doivent se rendre disponibles pour tenir les scrutins et pour le dépouillement de 18 heures à 20 heures.

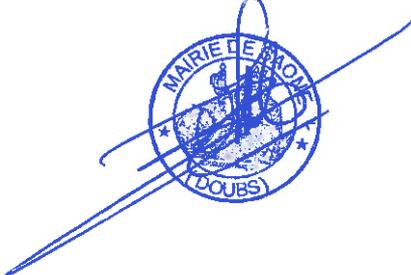
Mme Antoinette LE BRAS souhaite que soient rappelées les règles de déneigement des trottoirs sur le site internet et le prochain Info-Saône.

Le prochain conseil municipal aura lieu dans la semaine du 11 mars.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Annie GUILLAMO